Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260427-2026_21-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-021

Objet de la délibération
Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
17 Avril 2026

Vote
A la majorité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 17 Avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme GRASSWILL Suzanne a donné pouvoir à Mme LE FERREC Danielle.

Secrétaire de séance : Mme LE FERREC Solenn
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Vu le vote du budget primitif de la commune en date du 27 Avril 2026, notamment l'article 657362,
Considérant que le C.C.A.S doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires,

Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention d'un montant de 4 185,10€ au budget du CCAS et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de ce versement.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL

MAIRIE DE GUISCRIFF
56 (Morbihan)